

**PROMOTION INTERNE**  
-----  
**LISTE D'APTITUDE au GRADE**  
*De CONSEILLER TERRITORIAL des*  
*ACTIVITÉS PHYSIQUES et SPORTIVES*

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 39,

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 20-5,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 93-364 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie A établi à l'issue de sa réunion en date du 9 juin 2010,

Considérant que depuis le 24 mai 2006, date de la dernière promotion interne de conseiller territorial des activités physiques et sportives, aucune nomination au titre de la promotion interne n'a été possible, et que depuis cette date, le recrutement est intervenu,

## DECIDE

Article 1 - A compter du 9 juin 2010,

Est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de CONSEILLER TERRITORIAL des ACTIVITÉS PHYSIQUES et SPORTIVES au titre de la promotion interne :

- M. Jean-Christophe FLOGNY

Article 2 - Un exemplaire de la présente décision sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube.

SAINTE SAVINE, le 10 juin 2010

La Présidente,

C. ROTA.